

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres de formation en apprentissage proposées par L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL faisant l'objet d'une demande de la part du client. Elles ne s'appliquent pas aux prestations de formation des salariés aux prestations de restauration, aux prestations d'hébergement et aux locations de locaux. Pour ces prestations, il conviendra de se référer aux conditions de vente spécifiques. Toute demande de prestations de formation par apprentissage implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL rappelées ci-dessous.

2. DÉFINITIONS

La prestation de Formation par apprentissage peut se réaliser en présentiel ou à distance regroupant des apprentis d'entreprises, d'associations ou de collectivités territoriales. Les dates de sessions de formation et le lieu de déroulement sont unilatéralement définis par L'AIDAMCIE - CFAIE.

3. OBJET

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses apprentis. L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. La version actualisée des CGV peut être consultée sur le site www.cfaie.fr.

4. MODALITÉS DE VALIDATION DE LA DEMANDE DE PRESTATION DE FORMATION

4.1 Engagement du client

Pour être définitive, une demande de formation par apprentissage doit avoir fait l'objet de la mise en place d'un contrat d'apprentissage signé par l'entreprise, l'association ou la collectivité territoriale (le client), l'apprenti et/ou son représentant légal.

La demande de prestation de formation par apprentissage doit être formalisée par une convention de formation par apprentissage, accompagnée d'une convention tripartite, si nécessaire, en cas d'allongement ou de

Conditions Générales de Vente

réduction de parcours de formation établie(s) par l'AIDAMCIE – CFAIE DE VAL DE REUIL.

À réception de ce(s) document(s) le client s'engage à la(es) retourner à L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL, signée(s) et revêtue(s) du cachet de l'entreprise, de l'association ou de la collectivité territoriale.

4.2 Obligation de dépôt de contrat d'apprentissage

L'exécution de la prestation de formation par apprentissage est soumise au dépôt du contrat d'apprentissage par l'opérateur de compétences auprès des services du ministre chargé de la formation professionnelle.

5. TARIFS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Conditions financières et règlement :

Tous les prix sont indiqués net de taxes.

Règlement par un OPCO :

Afin que le règlement soit émis par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont il dépend, il appartient au client ou au CFAIE, si le client souhaite déléguer la mise en place administrative du dossier :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, la différence sera directement facturée au Client et à régler à réception de la facture à l'ordre de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL.

Si L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au dernier jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement de l'OPCO selon les modalités arrêtées par la loi pour choisir son avenir professionnel dans la limite de 60 jours nets ou de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. ANNULATIONS, REMPLACEMENTS ET REPORTS

Le remplacement d'un apprenti par un autre apprenti ne sera pas possible. Si le client souhaite après une rupture, une démission, un licenciement ou tout autres

motifs prendre un nouvel apprenti, un nouveau dossier sera à mettre en place.

Annulation à l'initiative du Client :

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

En cas d'annulation d'une partie de la formation en présentiel en raison d'une situation sanitaire exceptionnelle ou de pandémie L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL se réserve le droit de facturer la prestation de formation réalisée à distance, si le client refuse que son apprenti la suive.

En cas de rupture anticipée, d'interruption ou de suspension de la convention de formation par apprentissage en cours d'exécution, quelle qu'en soit la cause et qu'elle que soit la durée restante, le client s'engage à informer L'AIDAMCIE - CFAIE dans les plus brefs délais.

Dans le cas de rupture anticipée ayant pour cause le changement d'organisme de formation une indemnité de dédit commercial égale à la totalité des sommes restant dues et correspondant à la partie de la formation qui n'a pas été suivie par l'apprenti fera l'objet d'une facturation adressée au client.

Annulation et report à l'initiative de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL :

L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL s'engage à ce que le personnel et les formateurs affectés à l'exécution des prestations de formation soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations. Dans certains cas exceptionnels, L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL peut être amené, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à :

-Reporter une session de formation avant le démarrage de celle-ci.

-Confier la prestation de formation ou une partie de la prestation à un sous-traitant en cas notamment d'impossibilité pour un/des formateur(s) et impossibilité de les remplacer dans leur discipline ou d'organiser une partie de la formation à distance.

De même, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard la veille du démarrage de celle-ci, et ce, sans indemnités versées au Client.

7. MODULES A DISTANCE

Certaines formations proposées par L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL comportent des modules en e-learning. L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL fournira au client les modalités pratiques de connexion aux modules d'e-learning.

8. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL

8.1. Prix, facturation et règlements

Tous les prix sont exprimés en euros et net de taxes. Ils sont révisables en fonction de la fluctuation des NPC (Niveaux de Prise en Charge) déterminés par les branches professionnelles et publiés par France Compétences.

Refus de réaliser la prestation de formation par apprentissage : Dans le cas où un Client solliciterait une prestation de formation par apprentissage par L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL, sans avoir procédé au paiement des factures précédemment émises et arrivées à échéance, L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL pourra refuser d'honorer la demande aussi longtemps que lesdites factures n'ont pas été réglées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

8.2. Force majeure

L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux Français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications,

l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL.

8.3. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports remis ou imprimables ou de toutes autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des apprentis aux formations, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, vidéo, orale...) sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL ou de ses ayants droit.

8.4. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL au Client.

8.5. Limitations de responsabilité de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL

La responsabilité de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des service(s) E-learning de formation par les apprentis ou toute cause étrangère à L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation de formation concernée. En aucun cas, la responsabilité de L'AIDAMCIE

- CFAIE DE VAL DE REUIL ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial,

manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

8.6. Données personnelles

Les différentes informations qui peuvent vous être demandées lors de l'utilisation des services L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL sont nécessaires au traitement des inscriptions, des mises en places éventuelles de contrats d'apprentissage et à l'exécution des prestations fournies. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité des informations qui le concernent. Toute demande en ce sens doit être adressée à L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL 41 rue du pas des heures – CS 10205 – 27102 VAL DE REUIL Cedex ou à l'adresse suivant : rgpd@cfaie.fr

8.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL comme Client de ses offres de formation, aux frais de L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL. Sous réserve du respect des dispositions des articles 8.4 et 8.6, L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations de formation, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions égales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

8.8. Droit applicable - Attribution de compétence - Renonciation - Election de domicile

L'élection de domicile est faite par L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL à son siège social au 41, rue du pas des heures – CS 10205 - 27102 Val de Reuil Cedex.

Les Conditions Générales et toutes les relations contractuelles entre L'AIDAMCIE - CFAIE DE VAL DE REUIL et ses Clients relèvent de la Loi française.

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Evreux quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.